

LA PRÉVENTION AU COEUR DU PANIER DE SERVICES ASSURÉS : L'URGENCE D'AGIR ET D'INVESTIR

Il est possible d'améliorer grandement la santé d'une population en consacrant davantage de ressources, humaines et financières, à la promotion de la santé, à la prévention de la maladie et à sa protection et son amélioration. Pourtant, ces quatre actions de santé publique sont les premières à subir des compressions budgétaires année après année. Pour 2016-2017, les dépenses publiques en santé sont évaluées à 44,1 % du budget de la Province, soit 33,7 milliards de dollars (Gouvernement du Québec, 2016). Toutefois, on ne consacre que 1,2 % du budget de la santé et des services sociaux à la prévention.

En novembre 2015, le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec a fait un appel de mémoires pour faire ressortir les valeurs et préoccupations des citoyens relativement au panier de services assurés. Actuellement, malgré le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques, le panier de services assurés est encore principalement axé sur la maladie et les soins de courte durée. L'ASPQ a donc réalisé un état des lieux de la santé de la population avant d'émettre ses recommandations par voie de mémoire dont voici un condensé.

ÉTAT DES LIEUX

Au Québec, une attention particulière doit être accordée à la prévention et la promotion de la santé, sur tout le cycle de vie, si l'on veut maintenir un panier de services assurés qui réponde aux besoins et aux attentes de la population. La prévention est un choix politique et social qui ne donne pas nécessairement de résultats à court terme. La santé, sur tout le cycle de vie, se façonne grâce à la prévention et la promotion. Ainsi, il y a tout lieu de croire qu'en investissant davantage dans ces deux mesures, le réseau québécois de la santé et des services sociaux pourrait générer des économies substantielles et bâtir la *santé durable* de la population.

Cette dernière s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé, eux et les générations futures, par la prévention et la promotion de la santé, sur tout le cycle de vie. La santé durable étant un droit collectif, ainsi qu'un actif social et économique, elle engendre une responsabilité individuelle et collective. En conséquence, il incombe aux gouvernements, aux entreprises, aux communautés ainsi qu'aux citoyens d'assumer, collectivement et solidairement, la responsabilité supérieure de maintenir et d'améliorer la santé de tous et celle des générations futures, dans un environnement sain, sur tout le cycle de vie. Bref, la santé durable, c'est plus de santé, plus longtemps !

Au Québec comme ailleurs dans le monde, les dépenses de santé et de soins de longue durée sont depuis longtemps une préoccupation majeure des gouvernements. Le système de santé



YVES G. JALBERT, Ph. D.

Spécialiste de contenu

Association pour la santé publique
du Québec (ASPQ)

québécois, à l'instar de ceux des autres provinces canadiennes et des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fait face à des enjeux majeurs de financement. La viabilité du système de santé universel est une question qui préoccupe la majorité sinon tous les pays de l'OCDE. Au lendemain de la crise financière et économique de 2008, de nombreux pays ont été confrontés à des déficits budgétaires et à la nécessité de réduire les dépenses publiques pour rétablir la stabilité macroéconomique. La santé étant la principale composante de la dépense publique, il devient politiquement prioritaire de bien analyser, de contrôler, de réduire les dépenses de santé.

Les effets du vieillissement de la population, l'accroissement de la population par l'effet de l'immigration, la hausse des maladies chroniques et la croissance des coûts structurels des soins de santé seraient responsables de la croissance des dépenses publiques en santé.

Ces dernières s'avèrent préoccupantes pour le Québec : des choix individuels et collectifs doivent être faits de façon éclairée et fondée sur les meilleures pratiques en santé.

Une réflexion collective s'impose afin de soutenir une approche axée sur la santé durable, qui passe indéniablement par la prévention et par la promotion de la santé. Toutefois, il faut noter que l'amélioration de l'état de santé de la population et la réduction des inégalités afférentes dépendent de choix politiques relevant de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'ensemble des ministères concernés.

Cette approche axée sur la santé durable ne peut voir le jour qu'en finançant adéquatement la santé publique et ses actions de prévention et de promotion de la santé. Pour soutenir cette théorie, l'ASPO s'est basée sur une documentation internationale, canadienne et québécoise. Les documents consultés, issus de différents comités et commissions, convergent tous vers le même constat : il est important d'investir en amont dans la promotion de la santé et la prévention et de surmonter le défi causé par l'impact des maladies chroniques sur les dépenses de soins de santé.

La pérennité du panier de services assurés ne peut se faire sans un engagement politique ferme d'investissement en promotion de la santé et en prévention. Les dépenses de santé publique en promotion de la santé et en prévention sont rentables et génèrent des économies.

Par contre, les mesures d'austérités pour contrer la crise économique actuelle ont un impact négatif considérable sur la santé de la population. Dans le Programme national de santé publique 2015-2025, le Dr Barrette et Madame Charlebois affirment que la prévention représente un réel investissement pour notre société puisqu'elle contribue à diminuer les dépenses en soins de santé et de services sociaux.

Il faut se rappeler que, dès 1974, le Rapport Lalonde identifiait les maladies chroniques comme étant problématiques dans la population et, au début des années 1990, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sonnait l'alarme sur l'accroissement rapide de ces dernières et leurs conséquences, tant sur les personnes atteintes que sur les systèmes de santé des pays concernés. L'incidence de ces maladies se retrouve surtout

parmi les populations pauvres et défavorisées et augmente rapidement. La hausse du nombre de maladies chroniques est, en partie, liée à la prolongation de l'espérance de vie. Cette dernière dépend aussi des habitudes de vie. À titre d'exemple, les maladies cardiovasculaires, le cancer, la maladie pulmonaire obstructive chronique et le diabète sont toutes reliées par des facteurs de risque communs, évitables et qui ont trait à des modes de vie : tabagisme, alimentation déséquilibrée et manque d'exercice physique. Au Québec, la moitié de la population âgée de 12 ans et plus souffrait d'au moins une maladie chronique en 2010-11, et le quart en aurait au moins deux.

URGENCE D'AGIR ET D'INVESTIR

Puisque l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques pose des défis majeurs pour le système de soins et les finances publiques, il devient urgent d'agir en amont de ces maladies grâce à des stratégies de prévention, de promotion de la santé et à des politiques publiques.

Le MSSS et son réseau jouent un rôle important dans la prévention et la promotion de la santé, mais il doit être soutenu par une politique audacieuse pour asseoir son leadership et développer les services préventifs. Pour freiner la progression des maladies chroniques évitables et ralentir la croissance des dépenses de santé, l'adoption d'une politique gouvernementale de prévention et, à moyen terme, d'une loi-cadre en prévention constituent des atouts fondamentaux pour le Québec. Toutefois, il faut s'assurer que le budget octroyé à la santé publique soit augmenté et garanti pour générer des gains significatifs.

En plus, le gouvernement doit s'engager dans la prévention avec conviction et persévérance. Rappelons que les actions de prévention les plus porteuses et efficaces sont celles qui concernent la lutte à la pauvreté, l'éducation, le soutien aux communautés, le transport collectif, le sport et les loisirs, le soutien à la petite enfance et à la famille.

Investir dans la prévention et la promotion de la santé, c'est l'affaire de tous les acteurs de la société; c'est l'investissement à long terme le plus promoteur et efficace pour réduire la croissance des coûts consacrés à la santé et pour favoriser la santé durable pour tous, pour toutes les générations futures, sur tout le cycle de vie, en focalisant sur les déterminants de la santé et du bien-être.

Parmi les principaux enjeux d'une société vieillissante, PRÉVENIR GUÉRIR SOIGNER, rappelons-nous que « PRÉVENIR » demeure la première action à entreprendre et se place toujours au premier rang des préoccupations.

Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2016). *Budget de dépenses 2016-2017. Renseignements supplémentaires*, Conseil du trésor, Québec : Québec, 78 p. [En ligne] http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/reenseignementsSupplementaires.pdf

JALBERT, Y. G. (2016). *La prévention au cœur du panier de services assurés. Recommandations et actions*, Mémoire présenté au Commissaire à la santé et au bien-être, Association pour la santé publique du Québec, 31 p. [En ligne] http://www.aspq.org/uploads/pdf/56af672a961d52016-01-29_memoire-a-pq-panier-de-services-assures.pdf